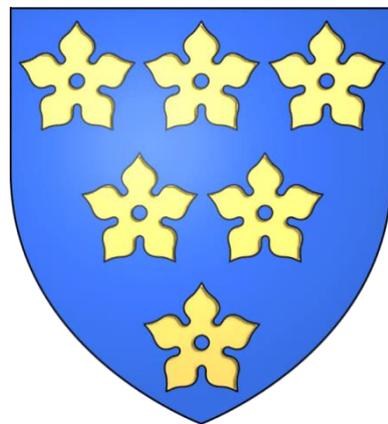


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

À la une : Le THD, pas toujours un long fleuve tranquille !



Mais aussi : Une belle rencontre Bolsenheimoise !

S'BB N°15

De janvier 2021



Sommaire

SOMMAIRE.....	2
LE MOT DU MAIRE.....	3
LE THD , PAS TOUJOURS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE	5
VIE EN COMMUNAUTE	6
VIE EN COMMUNAUTE : LE SCOTERS	6
BOLSENHEIM, JOIE ET TRISTESSE !	8
QUOI DE NEUF A BOLSENHEIM ?	9
QUOI DE NEUF A BOLSENHEIM ? (SUITE).....	10
VIVRE ENSEMBLE	11
VIE ASSOCIATIVE : BOUGEONS ENSEMBLE.....	12
RETROSPECTIVE 2020	13
RECIT D'UN DRAME, LA FERME FASSEL EN FLAMME !.....	14
DRAME FASSEL, UNE CHAINE DE SOLIDARITE AU TOP !	15
COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX.....	15
INFOS, DIVERS	23
INFOS, DIVERS (SUITE)	24
INFOS, DIVERS (SUITE)	25
UNE BELLE RENCONTRE BOLSENHEIMOISE	26
LES JEUX (PAS QUE POUR LES ENFANTS...)	26

Egglückliches nöies Johr 

S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.

Tél : 03 88 98 00 56

Courriel Mairie : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Ouverture Mairie : Les mardis de 19h00 à 21h00

Les jeudis de 9h00 à 11h00

Permanence de Monsieur le Maire :

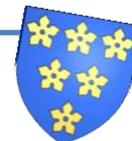
Les mardis de 19h00 à 21h00

Courriel Bolsemer : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Equipe de rédaction : KIST-HILBOLD Christa - MARCQ Sophie
SCHMITZ Catherine - BOUCHARA Laure

Conception, mise en page : GIRARD Patrick

Directeur de la publication : GIRARD Patrick



Le mot du Maire

Chers Bolsenheimoises et Bolsenheimois

Voilà, 2021 est arrivé et vous souhaiter une bonne et heureuse année après celle que nous venons de vivre est un exercice difficile.

Notre village n'a pas été épargné en 2020. J'ai tout d'abord une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont quittés et leurs familles.

Les restrictions et obligations liées à la pandémie a mis à rude épreuve notre communauté toute entière, personnes âgées, parents et enfants. Chacun a dû s'adapter à des situations parfois ubuesques au gré des décisions, certes nécessaires, mais pas toujours comprises. Chaque jour apporte son lot de nouveautés et de mauvaises nouvelles, mais l'espoir est là avec la mise en place d'une campagne mondiale de vaccination.

Pensons à remercier tous ceux qui oeuvrent depuis le début de cette période trouble dans les domaines hospitalier et médical ainsi que secouristes, pompiers, services d'ordres, militaires etc. et toutes ces professions discrètes ou invisibles dont on a parfois oublié l'utilité, comme celle de nous nourrir ou de participer à la salubrité de notre pays.

2020 a été l'année des élections municipales et la nouvelle équipe, anciens comme nouveaux membres a dû se mettre rapidement au travail dans un contexte difficile. Je remercie à cette occasion notre ancien Maire, François Riehl qui a su, pendant cette période d'incertitude électorale faire preuve de pédagogie pour que la transition se passe au mieux.

L'été fut le temps d'apprentissage et de rodage pour les membres du Conseil Municipal qui ont répondu présent à toutes mes sollicitations.

Le fleurissement du village a pu être réalisé certes, à minima et je remercie tout particulièrement Alain Baehl et les membres de sa commission pour le travail effectué et l'organisation, malgré les difficultés, de la tournée des « Maisons Fleuries » ,

Si la rentrée de septembre pouvait laisser espérer un progressif retour à la normale, les actes terroristes, les décès de nos soldats et gendarmes dans

le cadre de leurs missions, la recrudescence du virus nous ont vite remis face à une réalité beaucoup moins optimiste que souhaitée.

Cependant, la vie municipale et communautaire doit continuer et la rentrée 2020 a vu une suite d'élections, sénatoriales, communautaires, syndicale, associatives, indispensables au bon fonctionnement démocratique de nos institutions.

Nos priorités municipales furent modifiées, le 8 septembre par l'incendie qui a détruit une partie de la ferme Fassel. Cette catastrophe aurait pu être bien pire sans la mobilisation inconditionnelle des moyens de secours et la chaîne des bénévoles qui ont œuvré le jour du drame et les semaines suivantes pour soutenir, aider cette famille sinistrée. Je leur adresse toute mon admiration et ma gratitude.

A cette occasion, les forces vives de la commune ont mis les bouchées doubles pour remettre en état l'appartement communal et fournir ainsi un logement à Marie-Odile et Bernard Fassel.

Si comme précédemment il est souhaitable de mettre en avant tous ces femmes et hommes de cœur, je ne peux malgré tout pas passer sous silence cette minorité qui trouve plaisir à bafouer les interdits et l'ordre établi au détriment de la sécurité des autres et d'eux-mêmes. L'accident mortel survenu la nuit du nouvel an dans un village voisin n'est qu'un exemple qui sera toujours là pour rappeler la valeur de la vie humaine.

Je conclurai, en remerciant mes deux adjoints, le Conseil Municipal, l'ensemble du personnel scolaire, notre secrétaire Christine, notre employé communal Alexandre et les associations qui s'investissent chaque jour pour le bien-être de l'ensemble de la communauté Bolsenheimoise.

Tous s'associent chaleureusement à moi pour vous souhaiter une année 2021 la meilleure possible.

Votre Maire Patrick GIRARD





Le THD , pas toujours un long fleuve tranquille

Point de situation

Depuis le 06 décembre 2019 le THD (Très haut débit) ou « fibre optique » est disponible sur la commune de Bolsenheim et les propositions des prestataires ne manquent pas. Certains avec plus de réussite que d'autres.

Les statistiques montrent que la clientèle bolsenheimoise est très attachée aux prestataires nationaux, déjà présents sur le marché de l'ADSL.

Environ 60% des foyers bolsenheimois sont à ce jour « fibrés ».

Les problèmes rencontrés

Ils restent marginaux, mais cependant fort désagréables pour ceux qui ont dû les subir. La municipalité est intervenue dans plusieurs dossiers pour démêler les nœuds administratifs.

➤ Problèmes humains

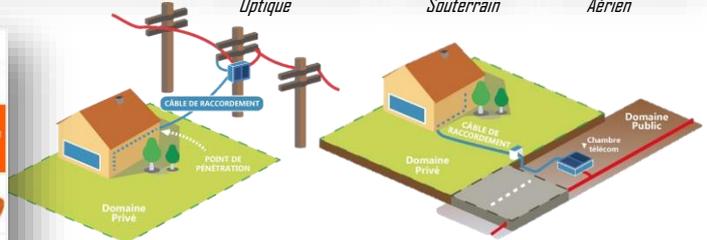
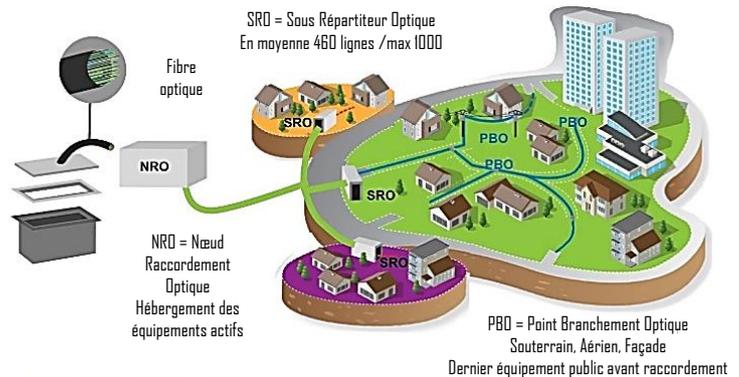
- Des procédés commerciaux parfois invasifs.
- Des entreprises sous-traitantes quelquefois insuffisamment formées et sous-équipées, tenues à des rendements d'installation élevés.
- Des contrats mal compris entraînant des surcoûts non prévus initialement.
- La destruction multiple de serrures sur le SRO (Sous Répartiteur Optique du village) par des installateurs négligents ou inorganisés.
- Un dialogue compliqué avec les SAV des prestataires.

➤ Problèmes techniques.

- Des habitations non référencées (constructions nouvelles) donc non éligibles ou créées sans existence réelle (Boîtes aux lettres fantômes).
- Fourreaux bouchés sur le domaine public.
- Accès fibre compliqués voire très compliqués chez des particuliers.

Pour être certain de son éligibilité :

<https://www.rosace-fibre.fr/>



Surcoûts, mauvaises surprises

Le raccordement de la fibre **sur le domaine privé** est en principe gratuit. Le prestataire utilisera soit une ligne aérienne dédiée soit un fourreau enterré existant (utilisé pour ADSL ou RTC). Les choses se compliquent pour le cas où le technicien ne serait pas en mesure de passer la fibre (fourreau, tube, écrasés ou bouchés). Il s'agirait dans ce cas de résoudre le problème par vous-même ou à vos frais avec l'aide d'un professionnel.

Pour les nouvelles constructions ou rénovations, il est important de prévoir le passage de votre accès fibre jusqu'au futur emplacement de l'équipement terminal, au même titre que vous le prévoyez pour vos autres réseaux (assainissement, eau, électricité)

Lors d'une installation, il est impératif de préserver la ligne cuivre existante qui sert lors des tests d'éligibilité et d'applications futures.

Supprimer cet accès cuivre peut avoir des conséquences, pour soi-même, ou pour les prochains occupants du logement.





Vie en communauté

Élections au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) des forêts du secteur Centre-Alsace:

De nouvelles élections, au sein du SIVU Centre-Alsace se sont déroulées le 03 novembre 2020 dans la salle Polyvalente de Bolsenheim. Les délégués des communes se sont réunis afin d'élire les membres du bureau, un nouveau président pour remplacer François RIEHL en fin de mandat et 3 vice-présidents.

Election des membres du bureau du SIVU (3 novembre 2020)		
Président	Grégory LEMERCIER	Conseiller Municipal Erstein
Vice-Président	Hubert HURSTEL	1 ^{er} Adjoint Rossfeld
Vice-Président	Alfred PERRAUT	3 ^e Adjoint Hindisheim
Vice-Président	Jacques METTENET	3 ^e Adjoint Kertzfeld
Vice-Président	Patrick GIRARD	Maire Bolsenheim
Délégué Bolsenheim	Michel WISSER	2 ^e Adjoint au Maire Bolsenheim

SIVU des forêts Centre-Alsace

Il s'agit d'une association de 28 communes forestières en vue d'assurer le service d'intérêt intercommunal par la gestion des personnels et des moyens, pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie à effectuer dans les forêts des communes membres.

Son comité est composé de 2 délégués pour chaque commune associée. Ils sont élus par les Conseils Municipaux des communes associées.



Les Forestiers SIVU

- M. Pascal BAUMERT
- M. Pascal HELBLING
- M. Didier HORTRICH
- M. Serge KLEIN
- M. Gilles WEBER
- M. Yann BAUER

Le SIVU Forestier de Centre-Alsace est actuellement l'employeur de 6 bûcherons dont il signe les contrats de travail et exerce toutes les prérogatives en matière disciplinaire et met en œuvre le règlement intérieur qui s'impose aux salariés du syndicat.

Relations SIVU des forêts du Centre Alsace et ONF:

Elles font l'objet de conventions concernant la gestion du personnel forestier (05 mars 2002) et la gestion des équipements de protection individuels, collectifs et des équipements complémentaires de protection et de signalisation des chantiers.

Office National Forêts

Correspondants :

Jean-Marie LAULER, responsable de l'unité territoriale de Sélestat.
Laurent MESRINE, Garde Forestier.

Sécurité routière : mise en place de panneaux de signalisation

Rue de l'Eglise (AC portant réglementation de circulation, de stationnement rue de l'Eglise du 18/09/2020)

Après 6 mois de test, pour des raisons de sécurité et de fluidité, la rue de l'Eglise a été mise en circulation à sens unique sur sa partie sud.

Il est rappelé à l'ensemble des usagers que les panneaux de circulation doivent être respectés et ceci quelle que soit la distance du lieu de destination.



Sortie de l'axe à sens unique - Mairie



Entrée de l'axe à sens unique - Rue Principale

Rue des Lilas

Arrêté de Police portant réglementation de la circulation rue des Lilas



Accès rue des Lilas



Vie en communauté : Le SCOTERS

(Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg)



Le **SCOTERS** est le SCoT qui réunit 4 EPCI (Établissement public de compétence intercommunale) de la région strasbourgeoise, à savoir l'Eurométropole de Strasbourg, les Communautés de Communes du Canton d'Erstein (CCCE), du Pays de la Zorn et du Kochersberg.



<https://www.scoters.org/>

Historique

Les réflexions sur le SCOTERS ont été engagées au début des années 2000. Le SCOTERS en vigueur a été approuvé en 2006. Tous les 6 ans, une analyse des résultats de l'application du SCoT est réalisée. En 2018, ces travaux ont abouti à la décision d'engager la 1ère révision du SCOTERS, dont l'objectif est d'arrêter le SCoT révisé en 2022.

Le SCoT s'inscrit dans la durée et répond à un processus itératif. Son élaboration et sa mise en œuvre sont assurées par sa structure porteuse : le **syndicat mixte**, constitué de délégués syndicaux désignés par les EPCI membres parmi leurs conseillers communautaires (ou parmi les conseillers municipaux d'une commune membre).



Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un **projet de territoire** visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière **d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage**.

Outre son objet réglementaire, la plus-value incontestable du SCOTERS est d'offrir aux élus un **espace de dialogue et de connaissance** entre les communes et EPCI membres sur des sujets locaux et d'actualité en lien avec les questions très transversales d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Le comité syndical du SCOTERS est composé de 30 titulaires et 30 suppléants dont 8 titulaires et 8 suppléants pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

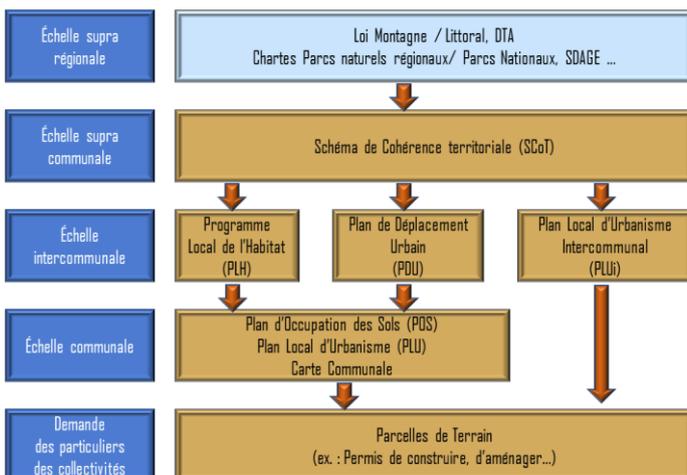
Thématiques prioritaires du SCOTERS :

- La réduction de la consommation foncière (objectif « zéro artificialisation nette »).
- La définition des objectifs de production de logements.
- La régulation et la hiérarchisation des espaces économiques et commerciaux.
- L'organisation et l'optimisation des mobilités en faveur des transports collectifs et modes doux.
- La préservation et la mise en valeur des ressources naturelles, agricoles et forestières.

Les dialogues et débats issus de ces thématiques ont un but : concilier les enjeux de développement avec le besoin vital de préserver et valoriser les ressources locales, mais aussi de protéger et d'assurer une bonne qualité de vie à la population.

Compatibilité avec les documents d'urbanisme :

Le SCoT s'inscrit dans la hiérarchie des normes en matière de planification urbaine : les PLU(i), cartes communales, permis d'aménager doivent être compatibles avec le SCOTERS. Le rapport de compatibilité permet la mise en œuvre du **projet de territoire du SCoT** tout en laissant aux communes et intercommunalités compétentes les marges de manœuvre pour organiser leur territoire.



Pour les élus du SCoT, participer à son élaboration : c'est avoir une vision supra de son territoire, de pouvoir réfléchir et imaginer l'aménagement de son territoire à 20 ou 30 ans. Les résultats des orientations et des objectifs des SCoTs ne se font ressentir qu'après plusieurs années.

Article soumis par Eddy MULLER - Conseiller Municipal
(Représentant CCCE au sein du SCOTERS sur proposition du Maire)



Bolsenheim, joie et tristesse !

Was gebs nei é Bolsene ?



Paolina, Charlotte, NIVELET,
née le 12 février 2020, à Strasbourg,
de Viviana BRAVO et de Grégory NIVELET
5, rue des Vergers, Bolsenheim

Paul, Jean, Robert IMMIG,
né le 22 mai 2020, à Strasbourg,
de Anne SEYLER et de Éric IMMIG
11, rue du Corps de Garde, Bolsenheim

Malo ZUZLEWSKI,
né le 11 novembre 2020, à Schiltigheim
de Alizée LENTZ et de Alexandre ZUZLEWSKI
22A, rue du Château, Bolsenheim

Mes livraisons
de l'année
2020



La municipalité félicite les
heureux parents

Mattia, Nevio LE BRAS,
né le 28 septembre 2020, à Schiltigheim
de Lisa CAPACCIO et de Gaël LE BRAS
6A, rue des Lilas, Bolsenheim

Monsieur le Maire, ses Adjointes et les membres du Conseil Municipal
s'associent à la peine des familles et présentent leurs sincères condoléances.



Monsieur HOFFMANN
Hubert,
le 29 août 2020,
à l'âge de 78 ans.



Madame FOESSEL
Marie-Joséphine,
le 03 août 2020,
à l'âge de 97 ans.



Monsieur ACKERMANN
Gilbert,
le 25 août 2020,
à l'âge de 81 ans.



Madame GOETZ
Marinette
Le 04 juin 2020
à l'âge de 64 ans.



Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Les grands anniversaires

En raison de la crise sanitaire et des directives préfectorales du moment, la Municipalité n'a pas pu fêter avec la même intensité les grands anniversaires de nos aînés. Nous en sommes profondément désolés, mais nous avons fait en sorte que personne ne soit oublié.



Bolsenheim compte une nouvelle octogénaire, en Mme Albertine GOTTAR, née FRIEDMANN.



Mme Albertine GOTTAR

Elle a vu le jour le 17 septembre 1940 à Strasbourg au sein d'une famille de 8 enfants dont le papa était cheminot. Elle épouse Jean GOTTAR le 27 mai 1961.

De cette union naissent 3 enfants: Françoise, Serge malheureusement décédé en 2017 et Nathalie.

D'abord vendeuse à la

Coop, elle se consacre à l'éducation de ses enfants de 1963 à 1980.

Elle reprend un emploi à l'hôpital civil de Strasbourg jusqu'en 1992, date à laquelle le couple prend sa retraite. Habitant Bolsenheim depuis 1974, Albertine et son mari apprécient les voyages tant en France qu'à l'étranger, mais avant tout leurs nombreux séjours en Savoie, à Bonneval-sur-Arc, qu'ils considèrent comme leur seconde maison. En raison de la crise sanitaire, Monsieur le Maire a évité de se rendre au domicile de la nouvelle octogénaire mais lui a fait parvenir un présent au nom de la Municipalité.

Nos meilleurs souhaits!

Mme GEISTEL Marguerite, née SCHOTT, le 28 août 1940 a pu fêter en famille, ses 80 printemps, à l'Etang de pêche de Bolsenheim.

Tous les invités, dont certains avaient traversé la



Marguerite et ses petits-enfants

France pour célébrer l'évènement, ont respecté les conseils de la préfecture et ont apprécié cette belle journée conviviale de retrouvailles.

Monsieur le Maire s'est déplacé afin de la féliciter et lui remettre un souvenir au nom de la municipalité.

Écoute !

L'homme a besoin de se dire, de se raconter, de se faire plaindre, de se faire encourager, de se faire porter. Écoute l'autre, écoute encore, inlassablement, passionnément.

Certains meurent de n'avoir jamais rencontré quelqu'un qui leur fait l'hommage et l'amour de se recueillir tout entier pour les écouter.

Michel Quoist

Nos jeunes aînés,



Madeleine GUG, bien entourée

Par un bel après-midi d'automne, M. le Maire, Patrick GIRARD, accompagné du maire honoraire François RIEHL et du 1^{er} adjoint Albert HARTMANN se sont rendus au domicile de Madeleine GUG, fêter son 85^e anniversaire.

Née le 29 septembre 1935 au foyer d'Aloïse JAKOB et de Marie Philippine WODLING, elle est la benjamine d'une fratrie de 3 enfants.

En 1959, elle épouse François GUG malheureusement décédé. De cette union, sont nés Sylvie et Christian.

Madeleine a été agréablement surprise et touchée de cette visite, sa fille Sylvie en ayant gardé le secret. Ce fut l'occasion d'évoquer les temps anciens et d'ouvrir les albums photos, tout en dégustant une bonne part de schwarzwälder et une tasse de café.

La municipalité lui adresse ses meilleurs vœux et rendez-vous est pris pour le 90^{ème} anniversaire.

Quoi de neuf à Bolsenheim ? (Suite)

Georgette WETTLING est née à Dettwiller le 12 décembre C'est en 1948 que débute sa vie professionnelle comme secrétaire de direction au Musée de Strasbourg (Château des Rohan).

Après la naissance de son fils Jean-Claude en 1952, elle reprend une activité similaire dans le secteur Social à la "Maison de la Famille " rue Sédillot à Strasbourg.

Sa carrière professionnelle fut très perturbée par la longue et pénible maladie de son mari dont elle a dû s'occuper quotidiennement jusqu'à son décès en 1990.

Retraite en 1991, elle ne souhaitait pas rester inactive et c'est comme bénévole qu'on la retrouve au " Relais du volontariat " de 1993 à 1995.

Peu de temps après, ce sont des problèmes de santé qui vont marquer son existence, ainsi qu'une opération chirurgicale complexe et pénible qui la prive en partie de son autonomie.

En 2013, Georgette vient s'installer à Bolsenheim, dans la magnifique propriété de son fils Jean-Claude où elle coule des jours heureux bien accompagnée, par les 2 chiens de la famille, dans ses petites promenades quotidiennes.



Madame Georgette WETTLING, 90 ans



Charles WEIMERT, 85 ans le 19 août.

Mais aussi ceux que nous n'avons pu rencontrer :

- **ESCHBACH** Irène, 85 ans le 15 mars.
- **HOFFMANN** Georges, 85 ans le 04 avril.
- **DIEBOLD** Christine, 90 ans le 07 avril.



Monique OBRINGER, 85 ans le 28 décembre.

Jeunes aînés, Cuvée 2020 !

LES NOCES DE DIAMANT de Julien et Marlyse

Le 22 octobre dernier, le doyen du village, Julien MULLER et son épouse Marlyse, née THOMANN, ont fêté leurs 60 années de vie commune. Ils se sont mariés à Friesenheim, d'où est originaire Marlyse et ont eu 4 enfants, puis 6 petits-enfants.

Le couple a travaillé dur à la ferme, rue du Château, perpétuant la tradition familiale depuis plus de cent années. Des journées bien remplies par les travaux des champs, la culture du tabac et des choux, l'élevage de bovins puis de poules pondeuses à partir de 1978!



60 années de vie commune et toujours la même complicité !

Même si l'exploitation est reprise depuis 1990 par le fils, Dominique, Julien n'en demeure pas moins très actif et entretient un magnifique potager. En raison du contexte sanitaire actuel, cet anniversaire a été fêté en comité restreint, au grand regret du sympathique couple, qui espère bien se rattraper à l'occasion d'un prochain anniversaire. Nous leur adressons nos sincères félicitations et leur souhaitons encore beaucoup d'années de bonheur ensemble.



Vivre ensemble

Les maisons fleuries, la saison 2020

Concours des maisons fleuries.



Le 07 août, le jury pour le fleurissement a fait sa tournée dans le village pour établir un classement des réalisations florales dans les différentes catégories.

Cela n'était pas gagné d'avance, en cette période d'incertitude sanitaire, c'est pourquoi on peut remercier les jurés de s'être déplacés, afin de récompenser les efforts de tout un chacun pour fleurir leurs lieux de vie.



Alain Baehl, notre nouveau Président de la commission Fleurissement, c'est lui !



Moment de convivialité dans le respect des gestes barrières



Les membres du jury et les accompagnateurs

Catégorie « Habitations avec grands espaces »

- 1^{er} M. et Mme Arsène MULLER, 2^e Mme Gabrielle MARTZ, 3^e M. et Mme Michel HAHN, 4^e M. et Mme André SCHOTT, 5^e M. et Mme Charles KORNMANN, 6^e Mme Marie-Josée KORNMANN.
- Encouragements à M. et Mme Jean-Marie KELLER, Mme LAWIKURTZ, Mme Madeleine ACKERMANN, M. et Mme René SCHIEBER, M. et Mme Jean GOTTAR, Mme Monique GRAU.

Catégorie « Cours et façades ou petits espaces »

- 1^{er} M. et Mme François LE MARRE, 2^e M. et Mme Bruno ARBOGAST, 3^e M. et Mme Daniel SCHOTT, 4^e M. et Mme Michael SIEGEL, 5^e M. et Mme Joël LEIBEL.
- Encouragements à M. et Mme Christian LIONNET, M. et Mme François RIEHL, M. et Mme Joseph LAWI, M. et Mme Jean-Philippe SCHNEIDER, Mme Michèle SCHALL.

Catégorie « Façades uniquement »

- 1^{er} M. et Mme Burkhardt PRUTZ, 2^e M. et Mme Pierre-Michel VIGNEAU, 3^e M. et Mme Jean-Claude WETTLING, 4^e M. et Mme Christian MEWES.

Cérémonie du 11 novembre

Afin de satisfaire aux règles sanitaires, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée dans sa plus simple expression cette année. M. le Maire, ses 2 adjoints et le Maire honoraire François RIEHL ont déposé une gerbe au pied de la plaque commémorative. Ce fut l'occasion de rendre hommage aux disparus morts pour la France.



Cérémonie du 11 novembre à Bolsenheim

Morts pour la France



5e Régiment d'Hélicoptères de Combat	Chef de bataillon Clément FRISON-ROCHE , Chef de bataillon Benjamin GIREUD , Chef d'escadrons Nicolas MÉGARD , Capitaine Pierre-Emmanuel BOCKEL , Capitaine Alex MORISSE , Major Julien CARETTE , Maréchal des logis Romain SALLES DE SAINT-PAUL
4e Régiment de Chasseurs	Chef d'escadrons Romain CHOMEL de JARNIEU , Adjudant Alexandre PROTIN , Maréchal des logis-chef Valentin DUVAL , Maréchal des logis-chef Antoine SERRE
93e Régiment d'Artillerie de Montagne	Adjudant Jérémy LEUSIE ,
2e Régiment Etranger de Génie	Adjudant Andreï JOUK
1er Régiment Etranger de Génie	Caporal-chef Volodymyr RYBONTCHOUK ,
1er Régiment Etranger de Cavalerie	Brigadier-chef Dmytro MARTYNYOUK , Brigadier Kévin CLÉMENT ,
1er Régiment de Hussards	Brigadier Tajohasina RAZAFINTSALAMA ,
14e Régiment d'Infanterie et de Soutien Logistique Parachutiste	Maréchal des logis Andy FILA ,
1er Régiment de Hussards Parachutistes	Maréchal des logis S.T. , Brigadier Arnaud VOLPE .



Vie associative : bougeons ensemble...

AAES : L'Association des Amis de l'Ecole de la Scheer



L'année 2020 a été, pour l'AAES, comme pour nous tous, bien particulière et très frustrante puisque nos manifestations, les plus importantes, ont dû être annulées !

Mais nous avons pu réaliser en début d'année quelques actions telles que le vente de chocolats pour Pâques et au mois de juin, une petite représentation de l'association a pu se déplacer dans la classe de Madame SCHÄFER pour offrir aux CM2, la traditionnelle calculatrice qui leur servira pour leurs années collège !

Le début de l'année scolaire 2020-2021 s'est fait avec beaucoup d'incertitude et d'appréhension au niveau sanitaire mais cela n'a pas freiné notre volonté de faire plaisir aux enfants notamment à la Saint Nicolas et pour Noël.



Un mannequin à décorer offert pour la Saint Nicolas a été très apprécié des petits et des grands qui ont façonné leur merveille au cours du week-end ! Cette activité bricolage a été souvent réalisée en famille en faisant participer les petits et grands frères et sœurs. Nous remercions les nombreux parents qui nous ont fait partager

Maintenant, avec cette nouvelle année, croisons les doigts pour que la situation sanitaire s'apaise et redevienne plus sereine car

l'équipe enseignante a toujours de beaux projets dans ses cartons pour les enfants du RPI de l'école de la Scheer auquel l'AAES apporte son soutien... Mais chuuut vous découvrirez tout cela en temps voulu !

En cette nouvelle année je me fais la porte-parole de tous les membres de l'Association des Amis de l'Ecole de la Scheer pour vous souhaiter une très belle nouvelle année 2021.

Article soumis par Stéphanie LELIEVRE - Présidente de l'AAES



Info des Parents d'élèves
**RAMASSAGE
DES VIEUX
PAPIERS
2021**
samedi 30 janvier
samedi 22 mai
samedi 9 octobre





Rétrospective 2020



1. Fleurissement de la commune.
2. Journée démonstration JOST.
3. Distribution colis de Noël.
4. Mise en place sapins de Noël.
5. Préparation distribution de masques.
6. Création Passage piétons.
7. Matinée Ramassage vieux papiers.
8. Incivilités.
9. Préparation de la crèche à l'Eglise St Martin.
10. Les magnifiques créations de Marcel GOETZ.
11. Réfection de la serre communale.
12. Prêts pour la distribution des colis de Noël.
13. 1^{ère} AG du Karaté Martial Arts.
14. Installation fibre optique laissée à l'abandon par un installateur.



Meilleurs vœux 2021





Récit d'un drame, la ferme Fassel en flamme !

« Monsieur le Maire, Monsieur le Maire, il y a le feu à la ferme, là-bas où il y a les vaches ... ! »

C'est ainsi que j'ai appris la nouvelle par les enfants me montrant du doigt, en direction du sinistre, la haute colonne de fumée.

Un drame qui aurait pu prendre une tournure plus dramatique encore.

Ce mardi 8 septembre restera, comme un jour noir, dans les annales de notre village.

Bernard et Marie-Odile viennent de rentrer d'une journée de vendanges. Commence alors pour eux un cauchemar comme pour le reste de la famille FASSEL.

En fin d'après-midi, un incendie s'est déclaré dans la montée d'escalier de la maison d'habitation. S'engage alors une course contre la montre pour sauver les 150 vaches laitières, circonscrire l'incendie, et protéger les bâtiments aux alentours.



CHRONOLOGIE

- Dès les premières flammes, les membres de la famille Fassel et des personnes du voisinage évacuent le bétail.
- Les UME alertées arrivent rapidement sur les lieux afin d'isoler électriquement le secteur en proie des flammes.
- Une trentaine de Sapeurs Pompiers des unités territoriales, de Barr, Benfeld, Erstein Molsheim, Obernai prennent possession des lieux du sinistre, sous les ordres du Capitaine Claude BOEHN, dès la mise en place d'un véhicule de commandement positionné rue Principale, à proximité du sinistre.
- La Brigade de Gendarmerie d'Erstein sous le commandement du Lieutenant GUTMANN intervient pour sécuriser le périmètre et contenir le flot des curieux jusque tard dans la soirée.
- Une grande échelle est positionnée sur le côté sud des bâtiments en flamme afin de protéger le reste de l'exploitation et le bétail.
- Vers 22h00 une nouvelle échelle est acheminée en remplacement de la précédente ayant subi des avaries.
- Une veille est mise en place pour la nuit afin de circonscrire les reprises de feu.



Une logistique a été mise en place par la municipalité pour fournir des bouteilles d'eau ainsi que de quoi restaurer les soldats du feu. Mission pas aisée à une heure tardive.

Merci à



12 rue de Strasbourg
67150 Erstein
Tel : 03 88 98 64 95

pour avoir répondu présent pour fournir 30 pizzas en deux livraisons.



Lorsque l'on voit avec quelle rapidité s'est propagé l'incendie, en fin de compte, une certitude demeure, l'absence de vent, la rapidité des secours et des soutiens, le professionnalisme des soldats du feu, ont permis d'éviter un drame pire encore.



Drame FASSEL, une chaîne de solidarité au top !



La salle de bain en pleine réfection



Carrelage après isolation



Dauche

Dès le soir du drame, une chaîne de solidarité s'est rapidement mise en place pour soutenir moralement et matériellement la famille FASSEL.

La priorité était de trouver de l'électricité pour la traite des vaches, aussi un groupe électrogène venu de Sélestat fut installé.

La deuxième urgence concerne les produits de première nécessité. Pour cela on peut remercier les généreux donateurs qui ont de suite vidé leurs armoires pour trouver en urgence des garde-robes pour les sinistrés.

Logés dans un premier temps dans la famille, le couple FASSEL a pu se reloger rapidement chez Monsieur OBER Etienne, homme de cœur qui a prêté son domicile pendant son absence. Geste généreux en attendant la rénovation en urgence de l'appartement communal (Cf. Article ci-contre).

Sont à remercier aussi, Hélène GOTTAR et Laure BOUCHARA, pour leur soutien moral, la mise en place d'une cagnotte et la recherche de mobilier pour l'aménagement du futur appartement.

- * Par logement du Prêtre il faut entendre Prêtre, aide au Prêtre et personnes invitées par lui.
- ** Le Conseil de Fabrique ne peut se réunir ailleurs sous peine de nullité de ses décisions.
- ** Nombre de desservant inférieur au nombre de logement

Appartement communal



Après négociations avec les instances cléricales, la Mairie de Bolsenheim a déménagé en 2011 du n° 13 (Bâtiment école) vers le n° 26 rue de l'Eglise (Ancien presbytère) afin de disposer de locaux plus spacieux.

Un tel échange doit satisfaire la réglementation concordataire en mettant à disposition du Prêtre un presbytère, édifice culturel au même titre que l'église. Ce presbytère a une double vocation, logement du Prêtre* et siège social de la paroisse.

Ce dernier comprend un bureau paroissial, la pièce des archives, la salle de réunion** du Conseil de Fabrique.

Le logement du presbytère qui reste propriété communale peut être loué lorsqu'il est vacant*** avec des contraintes anachroniques, certes, mais bien réelles (*Bail précaire, c'est-à-dire que le locataire, après un préavis, devra libérer le logement lorsque l'Évêque aura nommé un desservant à résider sur place*).

C'est pourquoi après 11 années d'occupation, la municipalité a mis à disposition, après rénovation et accord de l'Archevêché, l'appartement communal à disposition de la famille FASSEL.





Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé des délibérations du Conseil Municipal .

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie)

	29/06/2020	10/07/2020	28/09/2020	23/11/2020
Date des convocations	22/06/2020	29/06/2020	18/09/2020	13/11/2020
Conseillers élus	15	15	15	15
Conseillers en fonction	15	15	15	15
Conseillers présents	15	12	12	15
Absent (e)s excusé(e)s		<ul style="list-style-type: none"> M. Eddy MULLER M. Sébastien POPOVITCH Mme Rachel HUYARD 	<ul style="list-style-type: none"> Mme Rachel HUYARD Mme Christa KIST-HILBOLD M. Sébastien POPOVITCH 	
Absent				
Assiste à la séance	En raison des règles sanitaires actuelles, le Conseil Municipal se réunit dans la salle polyvalente et sans public			
Rajouté à l'ODJ	<ul style="list-style-type: none"> Régime IEMP 		<ul style="list-style-type: none"> Prévoyance des agents (%) 	<ul style="list-style-type: none"> Radar Pédagogique
Retiré de l'ODJ			<ul style="list-style-type: none"> Fermeage (Attente Indice 2020) 	

29/06/20 : FISCALITE DIRECTE AU TITRE DE L'ANNEE 2020



Conformément à l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, le Conseil Municipal, après proposition du Maire pour la reconduction des taux votés en 2019 et explications données par celui-ci.

- Vu, l'état de notification des taux d'imposition 2020 des taxes directes locales, décide, après en avoir délibéré une reconduction des taux et de les voter comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	6,65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,38 %

Il est à noter que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, aucun taux TH ne pourra être voté cette année.

Evolution TFB	
2016	6,10 %
2017	6,28 %
2018	6,46 %
2019	6,65 %
2020	6,65 %

ADOPTÉ	
29/06/2020	
En exercice	15
Présents	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

CM 29/06/2020 - PERENNISATION LOCATION TDF

- Le 21/08/2018, un bail a été mis en place sur la commune pour la location d'une parcelle cadastrée 2 123 afin d'y édifier un site radioélectrique, au profit de la société TDF .
- Par courrier en date du 25 mars 2020, la société a fait part à la commune de son souhait d'acheter la parcelle, soit de prolonger le bail par une convention sur une durée de 10 années.
- Après délibération, les membres du conseil municipal :
 - * décident, de ne pas vendre mais de prolonger le bail de 10 ans, soit jusqu'au 20/8/2040
 - * acceptent la proposition de convention soumise par TDF (avenant n° 1 au bail).
 - * Les conseillers chargent le maire de signer cet avenant.

ADOPTÉ	
29/06/2020	
En exercice	15
Présents	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

CM - 29/06/2020 - AVENANT : INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (IEMP)

- Vu le décret du 26 décembre 1997 portant création d'une IEMP Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures.
- Considérant le régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires et agents de la collectivité, mis en place par délibération du conseil municipal du 13/3/2013.
- Etant donné qu'il y a lieu de mettre à jour les cadres d'emploi,
- Après avoir entendu les explications données par le Maire,
- Le Conseil Municipal décide d'instituer l'Indemnité d'Exercice de Missions des préfectures au bénéfice de fonctionnaires titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :
 - * Filière administrative: Adjoint Administratif Principal de 2ème classe.
 - * Filière technique: Adjoint Technique.
- Impliquant par la suite les avancements d'échelon et de grades à venir, pour lesquels cette décision restera valable.



CM - 29/06/2020 - ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Références des préalables

- Code de l'urbanisme
- CM du 10/02/2011
- AR préfectoral du 2/05/2011.
- CM du 29/09/2011 Droit de préemption sur le périmètre constructible de la carte communale



- Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le numéro 5, reçue le 10 septembre 2020, adressée par Maître REISACHER-DECKERT Chantal, Notaire à Sélestat, en vue de la cession moyennant le prix total de 6.500 € TTC, frais de Notaire et droits d'enregistrement en sus, d'une propriété sise à Bolsenheim, rue des Lilas, cadastrée section 02 parcelle 246, lieudit Ruestgewand, d'une superficie de 1a 22ca, appartenant à la Sarl Foncière du Rhin représentée par M. Pierre-Yves RIETSCH.

ADOPTÉ	
28/09/2020	
En exercice	15
Présents	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

- Considérant que cette parcelle pourrait être réservée pour une utilisation communale, au nom de l'intérêt général, et donc devenir propriété de la commune pour une éventuelle extension de voirie, en vue de réaliser dans le futur une potentielle opération d'aménagement urbain, dans le cadre de sa politique à l'habitat. Cette préemption est faite, pour ne pas bloquer les futures générations, s'il devait y avoir la création d'un lotissement à côté de cette zone, sachant toutefois que la parcelle attenante n° 158 est toujours en zone non constructible et qu'elle appartient à un particulier.
- Sachant que dans cette attente, la commune envisage, éventuellement, de créer un aménagement de parkings en bout de la rue des Lilas.



- Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section 02 parcelle 246 aux conditions définies ci-dessus.
- Le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.
- Le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

CM - 28/09/2020 - OPPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE LOCALE D'URBANISME VERS UNE COMPETENCE D'URBANISME INTERCOMMUNALE

Ce qu'il faut savoir

La loi « Grenelle II » du 12/07/2010 a institué le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) comme la règle, et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et équivalent comme les exceptions.

La loi « ALUR article 136 » du 24/03/2014 prévoit :

« ... La communauté de communes ou la communauté d'agglomérations existant à la date de publication de la présente loi, **ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi**, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi... »

Cependant, si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, **au moins 25 des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.**

Une remise en cause est effective à chaque nouvelle élection communautaire et nécessite une éventuelle délibération formant opposition au transfert et être exprimée **entre le 15 juillet et le 14 octobre 2020.**



ADOPTÉ	
28/09/2020	
En exercice	15
Présents	12
Exprimés	12
Pour	11
Contre	0
Abstention	1

Le Conseil Municipal décide de :

- s'opposer au transfert automatique de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme » vers la Communauté de Communes, telle que prévue à l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014,
- charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision et de transmettre cette délibération au Président de la CCCE ainsi qu'aux services de l'Etat.



CM - 28/09/2020 - PREVOYANCE 2010-2025

C'est quoi la prévoyance ?

La **prévoyance** est un terme générique pour parler des contrats d'**assurance** qui préviennent les risques liés à la personne. Les risques couverts sont le décès, une incapacité de travail ou l'invalidité

La différence mutuelle et prévoyance ?

La **prévoyance** est une protection sociale, au même titre que la **mutuelle**, dont les garanties ne couvrent pas les mêmes risques que la complémentaire santé.

Comment fonctionne un contrat prévoyance ?

Elle intervient en complément de la Sécurité sociale, pour garantir un maintien des revenus au salarié touché par une incapacité de travail ou une invalidité.

Par rapport à une adéquation des taux et suite à la délibération du 28/10/19, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque prévoyance couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1/01/2020,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance,



- que pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable,

- pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- * le montant unitaire de participation par agent sera de 30 € mensuel,
- * choisit de retenir l'assiette renforcée comprenant le traitement indiciaire de base, la NBI et le Régime Indemnitaire au taux de 1,50 %,
- * à chaque Agent sera proposé l'option 2 (200 % du traitement ou salaire de référence annuel net), décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) au taux de 0,27 %.

- prend acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation prévoyance demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02% pour la convention de participation prévoyance,
- autorise le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

ADOPTÉ	
28/09/2020	
En exercice	15
Présents	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

CM - 28/09/2020 - RENOVATION ET LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SUITE A INCENDIE



- Vu l'incendie du 8 septembre 2020, sur la propriété de M. et Mme Bernard FASSEL, sise 8 rue de l'Eglise,
- étant donné que M. et Mme Bernard FASSEL sollicitent la commune pour louer ce logement pour rester à proximité de leurs bêtes,
- après explications données par M. le Maire sur la situation de ces personnes sinistrées et sur l'appartement communal dont dispose le Clergé,

- après explications données sur les travaux à réaliser avant toute location dans le logement communal (les conseillers se rendent sur place après la séance pour faire l'état des lieux),
- suite à la Commission des Bâtiments Communaux du 15 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, pour mettre en location le logement Communal au profit de M. et Mme Bernard FASSEL, à une date encore inconnue en fonction de la situation de ces personnes, et après réalisation des travaux, notamment dans la salle de bains. Le Conseil Municipal charge le Maire de signer le bail précaire de 1 an de location renouvelable.

Loyer mensuel pris en charge par l'assurance de M. et Mme Bernard FASSEL

500 euros

Charges mensuelles (régularisation annuelle)

+ 100 euros

ADOPTÉ	
28/09/2020	
En exercice	15
Présents	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0



CM - 28/09/2020 - INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE ITINERANT : RECOLEMENT DES ARCHIVES



Le récolement est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité, y compris quand le maire sortant est reconduit dans ses fonctions.

Le maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire; le récolement a donc pour objectif de décharger le maire sortant de ses responsabilités et de les transférer au nouveau maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement.

Son établissement est recommandé pour les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes.

- Le Maire informe qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926,
- le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour établir le récolement, le Service des archivistes itinérants du Centre de gestion propose une intervention d'une journée.
- le Maire informe que pour l'exercice 2020, les frais d'intervention sont de 320 € par jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 1 jour. Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2020.



Le récolement a été effectué le jeudi 03 décembre. Il a permis de mettre en évidence l'excellente gestion de ces dernières par notre secrétaire.



ADOPTÉ	
28/09/2020	
En exercice	15
Présents	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

CM - 23/11/2020 - RADAR PEDAGOGIQUE :



M. le Maire, qui s'occupait du radar jusque-là, explique qu'il faut mettre en place une personne habilitée à gérer et à s'occuper du radar pédagogique.

Il propose de confier cette tâche à M. Eddy MULLER, domicilié à proximité. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal accepte de confier la gestion des données du radar pédagogique à M. Eddy MULLER.

L'application sera installée sur l'ordinateur personnel de l'intéressé qui sera chargé d'en extraire les données statistiques, dont il fera part mensuellement à la commune.

ADOPTÉ	
23/11/2020	
En exercice	15
Présents	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

CM - 23/11/2020 - SUCRERIE D'ERSTEIN



- Une motion avait été prise par le dernier Conseil Municipal qui envisageait ainsi un nouveau dispositif d'aide aux agriculteurs, betteraviers dans le cadre d'un soutien à la sucrerie d'Erstein,
- aucune modalité n' avait, cependant, été prise dans ce sens. Ce dispositif impliquerait de réduire ou rendre gratuite la location en contrepartie d'un engagement de l'exploitant à cultiver et augmenter les surfaces plantées en betterave.

M. le Maire propose une réduction de 30 % sur le prix du fermage 2020, au profit des betteraviers.



Après un long débat, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre de la motion de soutien à la sucrerie d'Erstein du 3 juin 2019, de surseoir à la mesure d'incitation consistant à accorder une remise au fermage pour les agriculteurs concernés, en vue d'augmenter les surfaces cultivées de betteraves.

Pour argumenter son refus, le Conseil Municipal énonce les points ci-dessous :

- La baisse du fermage devrait être calculée sur les parcelles exploitées pour de la betterave et donc manque de clarté,
- méconnaissance de l' évolution du rendement betterave et donc de la volonté de plantation,
- maladie de la betterave,
- une aide pourrait être justifiée s'il y avait un soutien inconditionnel de toutes les communes de la CCCE.



REJETÉ	
23/11/2020	
En exercice	15
Présents	15
Exprimés	15
Pour	4
Contre	6
Abstentions	5

CM – 23/11/2020 - PROGRAMME D'ACTIONS 2021 POUR LA FORET COMMUNALE

Actions travaux	Loc. parcelle	Quantité programmée	Montant prestation	Nb Heures prévues
Entretien périmètre	6	1000 MLI	1 040 €	12
Entretien parcelle	6	1000 MLI	320 €	8
Préalable (Broyage)	1	0.5 HA	1 100 €	0
Préalable (Préparation du sol)	1	0.5 HA	420 €	0
Fourniture plants peupliers	1	100 PL	490 €	0
Mise en place plants	1.i	100 PL	560 €	0
Toiletage post exploitation	5		960 €	24
Futaies irrégulières (Eclaircissage, semis, nettoyage, Dépressage, remise en état)	1-2	1 HA	1 440 €	36
Cloisonnement d'exploitation (ouverture)	6.i	0.6 KM	560 €	0
Dégagement de plantation ou semis artificiels	2.i, 8.i, 9.i	0.2 HA	560 €	14
Fourniture, pose protections individuelles (chevreuils)	1	100 U	595 €	10
Sécurisation bois de chauffage, abattage Ø >= 35cm	4	1 FO	960 €	24
Matérialisation des lots bois de chauffage/HA	EA 2021	2.68 HA	480 €	12
Abattage, Façonnage	EPC 2021	41 M3	914 €	
Débardage des Bois	EPC 2021	41M3	580 €	
Façonnage stères chauffage (sur place/bord de route)	EPC 2021	3 ST	126 €	
Total HT			11 105 €	



ADOPTÉ	
28/09/2020	
En exercice	15
Présents	15
Exprimés	15
Pour	13
Contre	0
Abstentions	2

Le Maire présente pour 2021 :

- le programme des actions retenues pour la forêt communale,
- l'état de prévision des coupes,
- le devis des travaux et coupes,
- l'assistance d'encadrement technique,
- recette prévisionnelle hors honoraires 4 550 € HT.

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des prestations



Assistance Technique à Donneur d'Ordre :

Honoraires assistance technique (donneur ordre)	2000 €
TVA 20%	400€
Montant TTC	2400 €

C'est une prestation d'encadrement des travaux d'exploitation et /ou patrimoniaux réalisés en régie et /ou entreprise :

- Assistance à la passation de la commande publique et prestataire.
- Organisation et suivi de chantier.
- Assistance à la réception des travaux ...



CM – 23/11/2020 – FERMAGE, LOCATION DES BIENS COMMUNAUX – TAXE CHAMBRE D'AGRICULTURE



Monsieur le Maire propose et demande que le calcul du fermage des baux ruraux subisse la variation de + 0,55 % pour 2020, conformément à l'évolution de l'indice départemental des fermages.

Il soumet également le calcul du taux à l'are pour le recouvrement de la taxe de la chambre d'Agriculture à hauteur de 50 %, soit 0,03349 € à l'are, à récupérer auprès des locataires des biens communaux pour 2020.

Fermage de l'année N :	= Prix du fermage N-1 x (1 + Variation de l'indice)
Coti. chambre agriculture :	= Superficie x taux /are (0,03349)
Calcul du taux à l'are :	Le taux à l'are est égal à 50% d'un calcul résultant de plusieurs variables : <ul style="list-style-type: none"> • Revenu cadastral • Valeur locative • Taux de la chambre d'agriculture • Superficie concernée

0,03349

Année	Indice	Var. indice
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,30	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66 %
2020	105,33	+0,55 %

Après débat, le Conseil Municipal approuve et vote la hausse de l'indice ainsi que le calcul du taux à l'are. Le titre des recettes est inscrit à l'article 7588.

ADOPTÉ	
28/09/2020	
En exercice	15
Présents	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0



Souvenir : concours de labours, été 2011

CM – 23/11/2020 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR ACHATS DE CADEAUX DE NOËL POUR LES ELEVES DES ECOLES



- Vu la demande d'aide aux cadeaux de Noël du 6/11/2020 de la Directrice de l'Ecole de la Scheer Bolsenheim/Uttenheim, Madame PETITJEAN, qui sollicite les Communes pour l'achat d'un cadeau collectif pour chaque classe,
- considérant la demande, après explications données par M. le Maire sur les finances de l'école et sur proposition de ce dernier.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de verser à la coopérative scolaire une participation forfaitaire de 300 €,
- précise que la somme sera versée sur le budget actuel au compte 6574,
- précise, toutefois, que les élus émettent une préférence pour un cadeau individuel mais que le choix final reste à la directrice.

ADOPTÉ	
23/11/2020	
En exercice	15
Présents	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

POINTS DIVERS

M. Patrick GIRARD (Maire)

- Il remercie les aides apportées par les membres du Conseil Municipal et plus particulièrement Mm. Alain BAEHL et Bernard KRUGER pour le temps consacré au fleurissement et à la distribution du courrier.
- Il évoque les prévisions de création d'itinéraires partagés dont celui prévu entre Uttenheim et Westhouse.
- Suite à des problèmes d'accès Fibre Optique sur des constructions récentes pour lesquelles M. le Maire a dû intervenir, ce dernier rappelle qu'il est important de prendre en compte cette nouvelle technologie lors des instructions d'urbanisme. Il est donc nécessaire de porter une attention particulière au(x) passage(s) de fourreaux dédiés à la fibre optique sur le domaine privé et ne pas omettre, le moment venu d'effectuer, une demande de besoin auprès de la société Rosace.

M. Albert HARTMANN (1er Adjoint)

- Présente le rapport annuel 2019 sur l'eau potable (Consultable en Mairie). M. le Maire en profite pour parler des bornes incendies (inventaire).

Commission de contrôle des listes électorales.

- Après les élections municipales il est nécessaire de mettre en place une nouvelle commission de contrôle des listes électorales. Sont désignés après leur acceptation :
 - * M. Bryan LIONNET, titulaire (En remplacement de M. Michel WISSER)
 - * M. Alain BAEHL, suppléant
- Après avoir été contactées par la préfecture quant à leur souhait de poursuivre ou non leurs fonctions sont désignées :
 - * Mme Maryse GIRARD, représentant l'Administration
 - * Mme Monique GRAU, représentant M. le Président du Tribunal de Grande Instance.

Commission communication:

- * M. le Maire sollicite une aide pour gérer la page Facebook et invite les membres du Conseil Municipal à créer des articles pour le Bolsemer Blaettel et le site internet de la commune.
- * M. le Maire signale que le site internet de la Communauté de Communes évoluera dans les 6 ans à venir.

Commission sécurité routière :

- M. Eddy MULLER propose un marquage axial (sur la RD à la grande intersection au centre du village près de la laiterie) pour éviter que les voitures ne mordent la voie en sens inverse. Ce serait un repère pour les automobilistes. Cette idée est globalement retenue. Les services techniques de la DDT seront contactés pour que nous soyons en adéquation avec la réglementation.
- M. Eddy MULLER signale que de plus en plus de communes baissent encore leur vitesse dans les zones agglomérées.
- Questionnement par M. Bernard KRUGER sur le stationnement dans la rue Principale. Explications données par M. le Maire.



Proposition de marquage axial

POINTS DIVERS (SUITE)

- L'idée d'un passage piéton au niveau de M. Michel REIBEL / Rue du Ruest, en venant d'Uttenheim, est évoquée pour la traversée des habitants du lotissement « La Mayenne », rue des Lilas et rue du Ruest.
- M. Jean-Jacques DIEBOLD évoque le transit des véhicules, rue d'Osthouse. Cette dernière est réservée aux riverains et déplacements non motorisés. Afin de marquer les esprits, M. Jean-Jacques DIEBOLD propose la mise en place d'un sens interdit avec le supplément « sauf riverains ».



M. Albert HARTMANN précise que cette mesure devrait être prise dans les deux sens. Ce point devra être discuté avec la Commune d'Osthouse dont le ban communal jouxte celui de Bolsenheim sur son axe nord-sud.

Enquête mobilité transports:

- M. Jean-Jacques DIEBOLD, dans le cadre du débat avec les conseillers municipaux, sur *l'enquête menée par la CCCE* (Voir ci-contre) met en évidence la circulation de bus à vide. Il propose la mise en place d'un bus pour les personnes âgées qui veulent se déplacer vers Erstein. Des conseillers soulèvent le fait qu'un tel dispositif existe avec le transport à la demande. D'autres remarques sont faites quant au maillage des pistes cyclables et itinéraires partagés. Monsieur le Maire clôt le débat et explique que chaque citoyen et municipalité ont pu s'exprimer sur le sujet et qu'il est nécessaire d'attendre les résultats du diagnostic effectué par le Cabinet ALTRANS, mandaté par la CCCE, dans le cadre d'un éventuel transfert de compétence vers cette dernière.

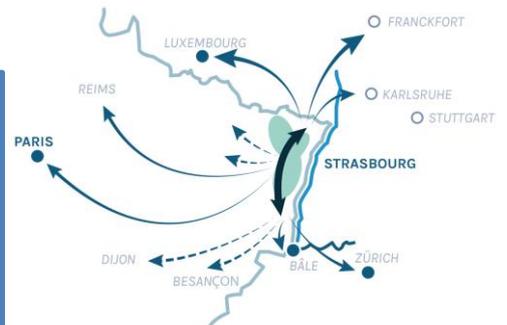
Autres points:



M. Eddy MULLER évoque les 2 réunions auxquelles il a participé. Il fait une synthèse rapide de celle du SCOTERS (Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg) dont il explique l'utilité et le rôle, et de celle de la Commission énergie mobilité de la Communauté de Communes.

Les Missions du SCOTERS (Cf. page 7)

- Mettre en réseau**
Fédérer les acteurs du territoire pour favoriser une gestion coordonnée.
- Planifier**
Déployer différents outils pour permettre une gestion équilibrée du territoire.
- Comprendre**
Réaliser des études et conduire des projets pour mieux comprendre le territoire et mieux agir.
- Partager**
Mettre à disposition son expertise pour favoriser le partage de connaissance autour du territoire.





Pourquoi une enquête ?

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 redéfinit le schéma-type d'organisation territoriale de la compétence « Mobilité » autour de 2 niveaux de collectivités :

- la Région, ADM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) régionale pour un maillage du territoire à son échelle ;
- l'EPCI, ADM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

La loi demande aux communautés de communes de se positionner sur une prise de compétence « Mobilité » avant le 31/03/2021. Il s'agit d'un transfert de compétence des communes vers la Communauté de Communes.



Le ciel en feu - Photos de M. Richard MULLER



Novembre 2020



Infos, divers

GAZPAR, le compteur communicant GAZ

Gazpar

Le compteur communicant gaz de R-GDS

R-GDS, le distributeur de gaz naturel de 119 communes du Bas-Rhin déploiera dans un avenir proche son nouveau compteur communicant GAZPAR.



Ce compteur nouvelle génération mesurera les quantités de gaz consommées et les transmettra quotidiennement à R-GDS. Les consommateurs pourront se rendre sur leur espace R-GDS en ligne pour y consulter leurs données de consommation.

Pro R-GDS s'engage à informer, accompagner et répondre aux interrogations de ses clients dans le remplacement de leur compteur, et s'engage à ne pas remplacer le compteur en cas de refus du client mais cela entrainera un surcoût sur la facture puisqu'un préposé devra se déplacer pour relever votre compteur. La mise à disposition de ce dernier est totalement gratuite.

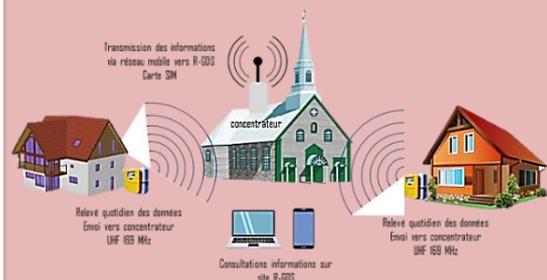
Détection des données (RGPD) : chaque client disposera d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression qu'il pourra exercer auprès de R-GDS.

Principe fonctionnel

- Le compteur communicant gaz est relevé automatiquement chaque jour grâce à la transmission par radio des données de consommation du compteur à un concentrateur. Il s'agit de deux transmissions de moins d'une seconde par jour sur la fréquence de 169 MHz, proche de la bande radio FM.
- Le concentrateur est muni d'une carte SIM qui envoie les données de consommation aux systèmes d'information de R-GDS.
- Les données sont chiffrées depuis le compteur pour garantir une transmission en toute sécurité.
- Trois jours d'historique sont stockés dans le compteur et certaines informations (telles que le niveau de batterie) sont également transmises.

Protocole avant implantation

- Phase de sondage afin de répertorier les points hauts potentiels pour mise en place des concentrateurs
- Listing des points hauts retenus nécessaires pour la création d'un maillage de transmission.
- Signature d'une convention avec les communes retenues et volontaires à l'implantation d'un concentrateur et d'un système antenneaire.



Radiologie du Centre Hospitalier d'Erstein Centre d'imagerie médicale

13, route de Krafft - 67150 ERSTEIN

Le service de radiologie fait **uniquement** les radiographies conventionnelles osseuses, pulmonaires et digestives (ASP)

Lisez bien l'ordonnance de votre médecin !

Nous ne pratiquons PAS : d'échographie, ni de télémétrie, QTP (panoramique dentaire), mammographie, scanner (TDM) et IRM.

L'interprétation des images est réalisée par le groupe privé SIMSE (délais de 48 h).

Prise de rendez-vous :

- sur DOCTOLIB
- Au secrétariat 03 90 64 22 50

Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00

Des places de parking vous sont réservées (voir les détails dans la présentation de Doctolib ou par téléphone)

ADSBUB

L'Association des Donneurs de Sang
Bénévoles de
Uttenheim - Bolsenheim
vous invite pour les prochains dons

08 mars
10 mai
23 août



Infos, divers (Suite)



Nous remercions très chaleureusement l'ensemble des personnes qui nous ont soutenus et aidés lors de l'incendie qui a détruit entièrement notre habitation ainsi qu'une partie des locaux.

Votre solidarité, morale, matérielle et financière nous a beaucoup touchés.

Vous tous, Pompiers, Gendarmes, voisins, donateurs, volontaires, municipalité, par vos différentes actions, vous nous avez redonné espoir. Recevez notre profonde gratitude.

Nous avons une pensée particulière pour les enfants de l'Ecole de la Scheer et leurs magnifiques dessins.

Merci, Merci, Merci !

Bien à vous

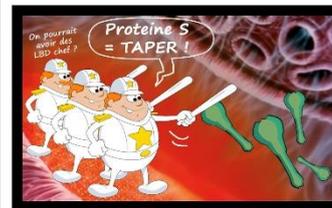
Marie-Odile et Bernard FASSEL

Le vaccin COVID, Keskesé ?

Le COVID 19 fait partie de la famille des coronavirus.

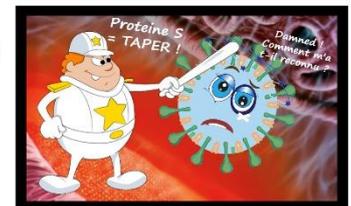
La protéine S donne au coronavirus cet aspect de couronne. D'où son nom. (Couronne, Corona... vous l'avez ?) Les protéines S permettent au COVID de se lier et infecter les cellules de l'hôte.

Le principe des vaccins anti-COVID est de présenter ces protéines S à notre corps.



Notre système immunitaire apprend ainsi à mieux les reconnaître.

Et le jour où il rencontre le vrai COVID, il le reconnaît immédiatement grâce aux protéines S.



Un média pour notre CCCE qui mérite toute notre attention.

Depuis 2008, Benfeld Rhinau TV travaille pour les communautés de communes, d'abord celle du Rhin et de Benfeld et Environs et depuis 2017 avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

De nombreux reportages sont disponibles sur le site à l'adresse :

<https://www.benfeld-rhinau-tv.fr/>

- Reportages à la demande
 - Recrutement et Formation de bénévoles motivés
- Président : Jean-Jacques Knopf
Contact : benfeld.tv@free.fr



SCANNEZ-MOI



Un 1er exercice d'évacuation en bon ordre

Exercice d'évacuation

Comme chaque année, confinement ou pas, 2 simulations d'évacuation doivent être réalisées. La 1^{ère} s'est déroulée le 24 septembre.

Ces exercices sans préavis mais avec plusieurs explications par leur maîtresse aident les jeunes à appréhender sans stress le bruit de l'alarme et effectuer la sortie sereinement et en bon ordre.

Infos, divers (suite)

Qui sommes-nous ?



L'Institution MERTIAN, Association Adèle de GLAUBITZ, à Andlau, est un centre éducatif et de formation professionnelle relevant de la protection de l'enfance qui accueille, en régime d'internat, des garçons âgés de 12 à 18 ans. Les jeunes accueillis suivent un enseignement scolaire et technique en vue d'une préparation au CAP.

L'établissement accueille par ailleurs 6 jeunes hors d'un cadre collectif, pris en charge par 6 Assistants Familiaux salariés

Rencontrons-nous !

Si cette expérience professionnelle et humaine vous intéresse, contactez :

Céline Krause, chef de service
03 88 58 57 00
ckrause@mertian.fr

Institution MERTIAN
8, rue de la Commanderie
67140 ANDLAU



- Poste en CDI à temps plein.
- Assistant(e) Familial(e) agréé (e) par le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- Formation et accompagnement pris en charge par l'Institution Mertian
- Lieu de résidence: Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Meurthe-et-Moselle.

Un métier à part entière, au plus proche du jeune accueilli.

Les équipes de l'Institution MERTIAN sont là pour vous accompagner dans votre projet et la réalisation de ces démarches.

L'exercice du métier d'assistant(e) Familial(e) relève du dispositif de protection de l'enfance. Il ou elle exerce sa profession après avoir reçu l'agrément du Conseil

Départemental du Bas-Rhin. Une fois l'agrément obtenu, une formation de 60 h, réalisée par le service d'AssFam, lui permet d'accueillir un jeune à son domicile.

Dans les trois années suivantes, l'assistant Familial aura l'obligation de réaliser le Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF), qui sera financé par l'Institution.





Une belle rencontre Bolsenheimoise



Sur conseil de Monsieur le Maire, impressionné par ce Géo Trouvetou de Bolsenheim, accompagné de mon fils Léo, j'ai fait la connaissance, de Martin BERNHART

Quelle belle surprise et rencontre avec cet homme exceptionnel et atypique.

En entrant dans un atelier bric à brac, nous avons cru pénétrer dans l'atelier du Père Noël... en train de fabriquer les jouets.

Homme créatif, passionné, plein de ressources et très connu dans le milieu de la mise en scène, il est très sollicité et débordé pour ses inventions.... Et comme il dit « **Passion devient boulot avec délai et obligations** »

Pour échapper à toute cette pression, rien de tel que la marqueterie, son DADA : un travail minutieux taillé sur mesure pour l'homme et ses nombreux talents. C'est un stock de bois acheté, il y a quelques années, à un ébéniste qui fut l'élément déclencheur de ce nouveau hobby.

Marqueterie : *Incrustation pratiquée pour la décoration d'objets en bois depuis le début de l'Antiquité égyptienne, cette technique consiste à creuser le bois pour y placer des morceaux d'une autre matière ou d'essences de bois différentes.*

Martin, un homme passionné et passionnant !

Martin, d'origine Strabourgeoise, grand gaillard, style Yvan Rebroff se plaît à Bolsenheim qu'il a rejoint il y a une dizaine d'années. Discret, c'est au calme de sa grande propriété, qu'il nous conte son incroyable parcours.

Son métier principal pendant des années est photographe. Il a travaillé dans une agence de communication pour de grandes entreprises tel que Socomec, Lidll etc.

Spécialiste des shootings photos produits, la photo c'est pour lui, dit-il, « une émotion et on peut la créer même avec l'objet le plus simple »

Il a également beaucoup voyagé pour des reportages photos. C'est un métier difficile et usant.

A la base grand passionné de modélisme et d'aéromodélisme il a été amené à faire de la voltige professionnelle. Pro de la technique et des inventions il a fabriqué son propre avion. Il peut s'enorgueillir d'un titre de champion de France de modélisme.

C'est le pro de la plasturgie, fibre de verre, un vrai savoir-faire acquis grâce à sa passion du modélisme.

Aujourd'hui il travaille énormément pour des théâtres et crée tous les décors inimaginables.

C'est un artiste... tout prend vie entre ses mains tels que des scènes tournantes, paravent de 6 mètres de large avec une montée de 4 mètres, un pupitre avec une source d'eau et un métallophone, une vitrine pour une entreprise avec une scène basculante avec vérin.

On pourrait en citer bien d'autres : il a même créé la baguette magique pour ouvrir les festivités de Noël à Strasbourg il y a quelques années.

Dans son atelier, est même suspendue une moto en attente d'être convertie en électrique, mais il ne pense jamais avoir le temps...

La conception dont il est le plus fier date de l'époque où il travaillait pour l'école et observatoire des sciences de la terre. Il a réalisé une boîte hydrofuge et thermiquement très stable et isolante pour un chercheur qui partait à la station « Concordia en Antarctique ». Ce dernier lui a dit à son retour « Tu sais ta boîte est à côté d'autres boîtes de la NASA et marche aussi bien ! »



Lot de différentes essences de bois



Les différentes découpes ont été assemblées



Après 8 couches de vernis

Article soumis par Sophie MARCQ - Conseillère Municipale



Les jeux (pas que pour les enfants...)

Anagrammes triplées

Rikudo

Placez tous les n° de 1 à 60 pour former un chemin de nombres consécutifs.

Des nombres et liens entre certaines cases sont donnés afin d'arriver au but. Deux nombres consécutifs doivent être voisins. Un lien entre deux cases indique deux nombres consécutifs, autrement dit un morceau de chemin.



1

F E N T E L I T R E

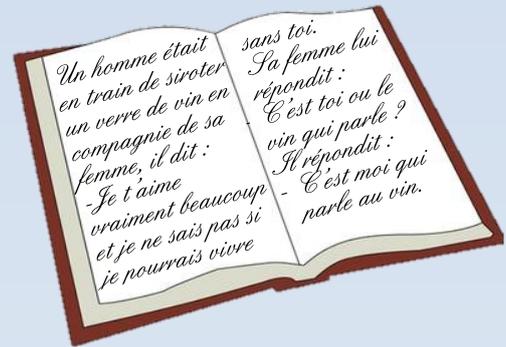
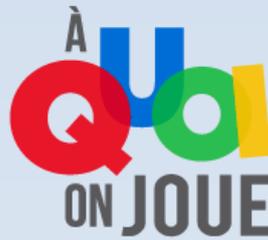
2

G E N R E R I T E S

3

M I N C E O N D E E

Mélangez les 5 lettres des deux mots données pour former un 3^e mot de 10 lettres



Soustraction ?

Logique

BLINIS
CRISTALLIN
DECLINANTE
FÉLINE
...
MERLIN
MOULINETTE
PIPELINE

Quel mot trouve sa place dans la série ci-contre :
**GOBELIN
INCLINÉ
LINCEUL**



J'ai quatre. J'enlève un. Il me reste cinq, pourquoi ?

Visite au musée

Quatre amis visitent un musée avec seulement 3 billets d'entrée. Ils rencontrent un gardien qui veut savoir celui qui n'a pas payé son entrée :

- « - Ce n'est pas moi, dit Paul.
- C'est Jean, dit Jacques.
- C'est Pierre, dit Jean.
- Jacques a tort, dit Pierre. »

Sachant qu'un seul d'entre eux ment, quel est le resquilleur ?

Les solutions du numéro précédent

Plus ou Moins

3	<	5	4	6	2	1
4	6	5	1	3	2	
1	3	2	4	6	5	
5	1	6	2	4	3	
6	2	1	3	5	4	
2	4	3	5	1	6	

Initiales

- Alain Afflelou
- Aure Atika
- Armande Altai
- Alphonse Allais

Toujours plus

O	B	L	I	G	E	A	S
F	E	S	T	I	V	A	L
U	N	A	N	I	M	E	S
E	N	G	L	O	U	T	I
A	S	T	R	O	N	E	F

Qui suis-je

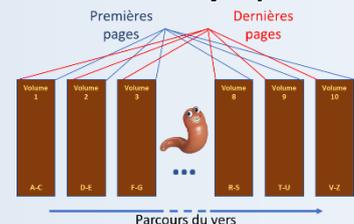
Je suis le

N

Goutte à goutte

1 goutte,
après le verre ne sera plus vide

Le ver et l'encyclopédie



Réponse : 40,5 cm et non pas 49,5
En effet, la 1^{ère} page du volume 1 et la dernière page du volume 10 ne sont pas aux extrémités de la collection.



Bolsemer,

Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.

Toute l'équipe du S'Bolsemer Blaettel



Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cependant, cela a un impact écologique non négligeable. En effet, les 28 pages imprimées par foyer de Bolsenheim (220 foyers) représente 5600 pages (plus de la moitié d'un arbre) imprimées par édition. De plus, cette impression a aussi un impact économique pour la commune (et donc pour vous) car cette dernière coûte un peu plus de 3€ par Bolsemer imprimé.

Pour ces raisons, nous vous proposons une alternative plus économique et écologique : fournir à ceux qui le souhaitent une version informatique du S'Bolsemer Blaettel plutôt qu'une version papier.

Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Avec en objet la phrase suivante : « NON au SBB papier ! »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse postale ou pour les plus modernes, flashez le Qr code ci-contre et remplissez les champs appropriés.



A ce jour **19 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du bolsermer Blaettel, soit une économie de **152 feuilles A3** (8 x 19) à imprimer. Merci pour ce geste écologique, continuons nos efforts !

Les derniers mots

Min Heimatländel

's Elsäss isch min Heimatländel,
's ält un breit Familiabett,
wo mich schunn am Nâwwelbändel
's Boddemàrik gstårikt het.
's Elsäss reicht m'r döüsig Wurze,
's gibt m'r Luft un Win un Brot,
's diët mich uf sim Buckel hurze,
's traat mich au noch nooch mim Dod.

Mon pays natal

L'Alsace est mon terroir, mon pays,
de ma famille l'antique lit,
c'est par le cordon ombilical qu'elle
a légué moelle et moral.
L'Alsace me donne de l'air sain,
mille racines, du pain, du vin,
me choie en me portant sur son dos
et bercera plus tard mon tombeau.

Raymond Matzen Strasbourg, 1922-2014